



INTRODUCTION AU THÈME : LES VILLES ET LES POUVOIRS LOCAUX : ACTEURS CLÉS DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Raphaël CANET

Coordonateur, Chaire MCD

Ph.D., sociologie, Université du Québec à Montréal

Prepcom1 du Sommet mondial sur la Société de l'information. Genève, Juillet 2002

Mise en garde préliminaire :

Je tiens à préciser, avant toute chose, que la présentation que je vais faire devant vous consiste à fournir un cadre de discussion sur le thème qui nous intéresse particulièrement ici, les villes et les pouvoirs locaux et leur rôle dans la société de l'information. Cette allocution est donc de nature plus analytique que programmatique, et si esquisse de programme il y a, celui-ci visera plutôt une stratégie de compréhension de l'objet qu'une stratégie d'action ou d'intervention auprès de ces pouvoirs locaux dont il convient, avant tout, de prendre la mesure. Aussi, je m'emploierai devant vous à soulever des questions plutôt qu'à apporter des réponses.

Mon exposé sera structuré selon les grandes lignes qui m'ont été indiquées par les organisateurs. Ainsi, après une rapide mise en contexte de cette thématique, j'aborderai les sujets majeurs qui me semblent liés à ce thème, j'énoncerai quelques principes directeurs pouvant guider la réflexion, j'identifierai les acteurs clé devant être associés à toute éventuelle discussion à venir sur ce thème et enfin, j'esquisserai une ébauche de processus à mettre en place pour développer ce thème.

Définition et mise en contexte :

L'avènement de la société de l'information résulte principalement de la convergence de facteurs technologiques et économiques dans une conjoncture politique néolibérale où, dans la première moitié des années 90, se manifestait une volonté clairement affirmée d'en promouvoir l'essor. En effet, le passage progressif de l'économie industrielle à la nouvelle économie du savoir s'opère grâce aux avancées technologiques dans les domaines de l'information et de la communication. Ce développement est stimulé par les politiques de déréglementation et de libéralisation visant à favoriser l'investissement privé dans cette nouvelle branche d'activité économique, tout en fondant sa justification, conformément à l'inflexion sociale du discours néolibéral, sur des idéaux de progrès, de bien-être, d'échange et de justice.

L'avènement de la société de l'information intervient donc dans un contexte de mondialisation/fragmentation où s'opère un dépassement de l'État-nation, notamment dans ses fonctions de régulation économique, politique et culturelle, que ce soit par le haut ou par le bas. Ce dépassement du monopole stato-national de la capacité régulatrice



conduit à l'essor du «glocal», néologisme qui entend rendre compte du développement de lieux de pouvoir au niveau supranational (global) et infranational (local).

En effet, au plan infranational qui nous intéresse plus particulièrement ici, nous pouvons constater que la globalisation de l'activité économique et surtout la transformation de sa nature, engendre un nouveau mode d'organisation conduisant à l'émergence de ce que Saskia Sassen nomme les cités globales¹. Les villes, où se concentrent les maisons mères des FMN, auxquelles s'agglomèrent irrésistiblement les firmes spécialisées dans des services d'expertise devenu indispensables à la gestion efficace et coordonnée de leurs activités économiques transnationales complexes, apparaissent désormais comme un élément de la structure organisationnelle de l'économie globale. Cela leur donne un pouvoir d'initiative accrue sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique puisque cette relocalisation des lieux de pouvoir qu'engendrent l'éclatement des frontières, la déréglementation et la libéralisation de l'activité économique, mais aussi l'avènement de la société de l'information, suppose le dépassement du concept de souveraineté nationale au profit de celui de communautés de responsabilité² à géométrie variable.

Si les grandes politiques néolibérales sont élaborées au niveau des instances supranationales et s'imposent par le biais d'une régulation techno-juridique, c'est au niveau local que les conséquences de ces décisions se manifestent concrètement, c'est aussi au niveau local que des mesures peuvent être prises afin de promouvoir ou de maîtriser ces politiques, puisque l'État, à l'échelle nationale, est de plus en plus invité à se dessaisir de son pouvoir d'intervention.

Dans un tel contexte, il devient légitime de s'interroger sur la place des pouvoirs locaux, et notamment des villes, en tant que véritables entités agissantes (acteur) au sein de ce nouveau type sociétal que l'on nomme ici la société de l'information.

Les sujets majeurs liés à ce thème :

Dans l'un de ses documents de travail paru en 1997³, l'OCDE introduisait la distinction entre les concepts d'*infrastructure mondiale de l'information* (GII) et de *société mondiale de l'information* (GIS), tout en insistant sur leur nécessaire relation. Cette subtilité conceptuelle permettait de distinguer les aspects proprement techniques et économiques liés à la mise en place de cette infrastructure, des aspects sociaux, culturels et politiques inhérents à l'usage de cette innovation technologique.

Dans cette perspective, nous proposons d'aborder le rôle des villes et pouvoirs locaux dans la société de l'information à ces deux niveaux, celui de la mise en place de l'infrastructure et celui de son utilisation.

¹ Saskia Sassen, *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton university press, 2000.

² Bertrand Badie, *Un monde sans souveraineté. Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.

³ OCDE, *L'infrastructure mondiale de l'information et la société mondiale de l'information (GII-GIS) : les politiques requises*, Paris, OCDE, coll. Documents de travail de l'OCDE, Vol.V, n°82, 1997.



-1- Les villes et pouvoirs locaux et la mise en place de l'infrastructure de l'information :

Au premier niveau, celui de la mise en place de l'infrastructure, plusieurs pistes de réflexion peuvent être envisagées :

- On pourrait tout d'abord s'interroger sur la capacité réelle d'intervention des villes et des pouvoirs locaux, du fait du domaine plus ou moins étendu de leurs compétences réglementaires mais aussi de leur capacité budgétaire, dans la mise en place de ces infrastructures ?

Sur ce plan là, la fracture numérique entre les pays du Nord et du Sud est considérable. Je prendrai quelques brefs exemples à titre d'illustration : Il est fait état dans les actes d'un colloque portant sur la société de l'information locale et régionale, qui fut organisé en Roumanie en octobre 1998 et publié dans la collection Études et travaux du Conseil de l'Europe en 2000⁴, d'initiatives très intéressantes à ce sujet, notamment à Stockholm où le Conseil de Comté a mis sur pied un projet de construction d'un réseau régional à fibres optiques couvrant toute la région située sous sa juridiction ; mais aussi, pour ne citer que ces exemples, dans la municipalité de Bologne en Italie où fut mis en place un réseau public local, *Iperbole*. De l'autre côté, et là je prendrai pour exemple la Déclaration de Dakar, adoptée le 16 octobre 1998 par le Forum des Maires et Autorités locales sur les systèmes d'information et les observatoires urbains, nous avons des représentants d'autorités locales qui ont pleinement consciences des potentialités offertes par les NTIC, mais qui ne peuvent développer eux-même ces infrastructures, faute de moyens, et en appelle à toutes les sources possibles de financement : l'État, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé. De ce point de vue là, le pouvoir d'initiative en matière de mise en place de l'infrastructure est inexistant.

- Dans les cas où cette capacité d'initiative locale en matière d'infrastructure est reconnue, il convient alors de réfléchir à la forme que celle-ci va prendre. Je m'explique, le rôle des villes et des pouvoirs locaux doit-il se cantonner à des mesures incitatives (de nature fiscale, réglementaire, ou en termes de subventions) visant à attirer des investissements privés, doit-il prendre la forme de projet directement financés par des fonds publics, ou favoriser des projets mixtes ? Ce second sujet de discussion me semble fondamental puisqu'il suppose l'existence de principes, ou de valeurs fondamentales qui seraient implicites dans ces divers types d'action. Quels principes peuvent-être avancés afin de motiver cette mobilisation des pouvoirs locaux ? Par exemple, les pouvoirs locaux peuvent-ils légitimement intervenir lorsque se forment des monopoles privés mettant en péril l'accès de tous à l'information ?

⁴ Conseil de l'Europe, *La société de l'information locale et régionale. Actes du colloque de Miercurea-Ciuc (Roumaine) 8-9 octobre 1998*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, coll. Études et travaux, n°64, décembre 2000.



-2- Les villes et pouvoirs locaux et l'usage de cette infrastructure de l'information :

C'est, me semble-t-il, au second niveau précédemment énoncé, celui de l'usage de cette infrastructure, que les villes et pouvoirs locaux se présentent comme des acteurs réellement clés dans la société de l'information, ou plutôt, pour reprendre la très judicieuse précision du professeur Hamelink, dans la société de la communication.

Les contestations radicales qui se manifestent désormais de manière quasi mécanique lors des grands sommets internationaux à caractère économique (G8, Forum économique mondial, FMI, Sommet des Amériques...), ce que l'on a coutume d'appeler les mouvements anti-mondialisation, insistent sur le caractère non-démocratique et technocratique de ces réunions pourtant décisives quant à leurs incidences économiques, politiques et sociales. Ce qui est dénoncé c'est le fossé qui semble se creuser entre les gouvernés et les gouvernants, les citoyens et leurs représentants. Cette rupture du lien de représentation entre la communauté des citoyens et son gouvernement conduit à la critique d'un État qui ne peut dès lors plus justement revendiquer le monopole du pouvoir légitime. C'est dans ce contexte qu'il convient de placer le discours ambiant sur la démocratie participative à l'échelle nécessairement locale. L'initiative de Porto Alegre est devenue la référence mondiale obligée sur ce thème.⁵

C'est dans cette perspective de la participation citoyenne aux prises de décisions que doit être abordé, me semble-t-il, le rôle des NTIC.

- De quelle manière les NTIC peuvent-elles favoriser une gestion plus transparente des affaires publiques locales ?

- Les NTIC permettent-elles de rapprocher les citoyens de leurs représentants, favorisent-elles l'émergence d'une gouvernance urbaine ou l'approfondissement de la démocratie locale ?

On peut ici, me semble-t-il, rejoindre un peu la problématique, à mon avis essentielle, soulevée lundi lors de la discussion sur la gouvernance et le droit à la communication : doit-on favoriser la gouvernance locale ou l'approfondissement de la démocratie locale grâce aux occasions numériques, aux possibilités de communication (et non pas d'information) offertes par les NTIC ? En effet, si l'on entend aborder ici la question du pouvoir, même local, on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur son fondement.

Mais au-delà de ces considérations d'ordre politique, nous pouvons aussi envisager le rôle moteur des pouvoirs locaux dans la société de la communication sur les plans économiques et culturels en nous demandant :

- D'une part, de quelle manière les NTIC peuvent-elles favoriser le développement local ?

- D'autre part, comment les NTIC peuvent-elles concourir à l'expression, voire la préservation de spécificités culturelles locales ou régionales particulières ?

⁵ Marion Gret et Yves Sintomer, *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, 2002.



Les principes directeurs qui doivent guider la réflexion :

Compte tenu de la déclinaisons des multiples sujets de discussion, ou du moins de recherche, lié au thème qui nous intéresse ici, j'aimerais avancé quelques principes directeurs qui, me semble-t-il, doivent orienter la réflexion sur la place des pouvoirs locaux dans la société de l'information. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive :

- Je pense qu'il convient, tout d'abord, de bien garder à l'esprit l'indispensable fondement démocratique de la société de l'information (ou de la communication) ;
- Cela suppose ensuite, la nécessité de garantir un accès universel au réseau ;
- Troisièmement il me semble important d'insister sur la reconnaissance de la primauté du bien commun sur la loi du marché ;
- Enfin, et cela rejoint mon premier principe, il convient de se garder de toute tentation corporatiste et de toujours concourir au développement de véritables initiatives citoyennes.

Les acteurs clés à associer à cette discussion :

Concernant les acteurs clés qui doivent être associés à la discussion sur le rôle des villes et pouvoirs locaux dans la société de la communication, il me semble indispensable que soient conviés des représentants de toutes les composantes qui agissent au niveau local : les élus, les groupes communautaires ou sectoriels, les syndicats, les associations de quartiers, les regroupements thématiques (loisir, emploi), mais aussi les milieux d'affaires, dont l'importance ne peut être négligée, et le monde académique, universitaire, dont les recherches sont susceptibles d'inspirer de nouvelles initiatives locales. L'idée consiste à organiser une discussion la plus large et ouverte possible au niveau local, de manière à pouvoir mesurer la diversité des points de vue.

Processus à mettre en place pour développer ce thème :

Compte tenu du fait que les modes de gestion municipale et locale, les niveaux de compétences reconnus, les stades de développement de même que les type de gouvernance urbaine mis en place sont extrêmement diversifiés à l'échelle de la planète, il conviendrait, dans une première phase, de cibler quelques villes ou régions pilotes où les expériences développées seraient suffisamment riches pour fournir une précieuse base de données empiriques.

Pour ce faire, il nous semble nécessaire d'identifier tout d'abord des critères de pertinence permettant de sélectionner parmi les multiples expériences disponibles les cas les plus riches d'enseignements.

Il conviendrait ensuite, peut-être à partir de ces critères de pertinence, de construire des modes d'évaluation de ces divers cas.

Nous pourrions aussi nous interroger sur la transposabilité des modèles ainsi identifiés.

C'est à ce premier niveau du processus que le rôle des milieux académiques me semble le plus pertinent sinon essentiel.

Dans une seconde phase, nous pourrions inviter, dans le cadre d'un forum mondial sur la société de l'information locale et régionale, des représentants des diverses forces sociales oeuvrant au sein des localités pilotes identifiées, à venir se prononcer sur les sujets précédemment énoncés, à exprimer leurs attentes, leurs ambitions leurs inquiétudes. Il



CONFÉRENCES DE LA CHAIRE MCD – JUILLET 2002

Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie
<http://www.chaire-mcd.ca/>

serait aussi primordial, me semble-t-il, de favoriser le dialogue entre ces multiples composantes des milieux locaux, composantes souvent antagonistes, afin de surmonter les tendances à l'isolement, voire à l'ostracisme, source d'incompréhension.

Une telle discussion, non seulement entre les acteurs d'un même localité, mais aussi entre les acteurs des diverses localités sélectionnées, permettrait non seulement l'échange et la communication, mais aussi la publicisation à l'échelle mondiale des diverses expériences locales relatives à cette société de communication en devenir. La publicisation de cet événement pourrait initier d'autres rencontres où pourraient être conviés de nouveaux acteurs. Cela permettrait me semble-t-il, dans la perspective d'ailleurs mise de l'avant par la délégation canadienne lors de ce sommet, de favoriser l'élaboration de politiques ascendantes et non plus descendantes vis-à-vis de cette société de la communication qui doit demeurer démocratique, égalitaire et tournée vers l'intérêt général.
